CM du 13/02/2017

Rapporteur: M. le Maire

VII. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN DU CENTRE HISTORIQUE DE CAUSSADE – DEMANDE DE FINANCEMENT

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 3/10/2016 portant approbation de l'avant projet détaillé, forfait de rémunération définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Municipal en date du 8/12/2016 portant modification de l'autorisation de programme,

Le rapporteur rappelle que le projet est découpé en deux tranches de travaux :

- la tranche ferme qui concerne l'ilot central avec la construction de la halle à usage multiple et l'aménagement urbain de la place du Fil et de la rue Bombée,
- la tranche conditionnelle qui concerne l'aménagement de la voirie et des réseaux comprenant le parvis de l'église Notre Dame de l'Assomption est inscrite au titre des monuments historiques, la rue du Centre, la rue de Lesparre, la rue et la place Mirabey.
- Ce projet d'une halle implantée dans le cœur historique de la Ville s'inscrit pleinement dans la politique de revitalisation et de requalification du centre bourg.

Par ailleurs, l'aspect architectural qualitatif de cet édifice a été réfléchi afin de respecter les servitudes de protection des monuments historiques.

Aussi, l'aménagement urbain des abords immédiats de l'ilot de la halle (ilot central) et de tout un espace sont prévus afin de rendre attractif ce quartier du centre bourg.

Le coût global estimatif de cette opération est de 3 455 000,00 € HT soit 4 146 000,00 € TTC.

Le montant des travaux (Tranche Ferme + Tranche Conditionnelle) est estimé à 2 761 245,00 € HT soit 3 313 494,00 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

	Travaux de construction de la halle	Travaux d'aménagement urbain
Subventions d'Etat	30 % (sous réserve de plafonnement)	
Région CRU	30 % (sous réserve de plafonnement)	
Département	15 % (plafond de 75 000 HT)	20 % (plafond de 185 000 € HT)

- de solliciter les subventions telles que définies sur le plan de financement cidessus auprès de l'Etat, du Pays Midi-Quercy, de la Région pour un financement au titre du Contrat Régional Unique et du Département au titre des actions publiques de mise en valeur des bourgs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette affaire.